

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 21 juin 2024.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,
MM les Adjoint(s) : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet,
MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, G. Vilmint, M. Bourguignon,
R. Cusin, S. Pérou,
Formant la majorité des membres en exercice.
Pouvoirs : S. Baud donné à T. Eudes,
Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, S. Casabianca, C. Arhuero, Nath. Laks, Nicolas Laks
Le secrétariat a été assuré par : G. Vilmint

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	11
Votants	12
Dont pouvoirs	01

N° 2024-42

NUMERIQUE-Ahésion au service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS) Approbation de la convention constitutive du groupement de commande pour l'acquisition d'équipements numériques pour les collectivités et services associés.

Vu l'article L. 1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8, relatifs aux groupements de commandes,

Vu la délibération du Bureau Syndical du SYANE du 9 décembre 2021 autorisant la signature de la convention de partenariat avec la Direction Nationale des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN),

Vu la délibération du Comité Syndical du SYANE du 7 juillet 2022 approuvant le lancement du service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS), l'organisation et les cotisations proposées pour le service d'achats mutualisés d'équipements et services numériques et le service d'accompagnement au numérique scolaire (DEL-2022-186),

Vu la délibération du Bureau Syndical du SYANE du 13 octobre 2022 approuvant la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour l'acquisition d'équipements numériques et services associés (DEL-2022_241),

Vu les statuts du Syane approuvés le 8 décembre 2022,

Considérant le transfert de la compétence scolaire au SIVU Beaupré par la commune de Beaumont depuis 1995.

Considérant que la convention entre SIVU Beaupré et le Syane est toujours en cours de validité,



Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de BEAUMONT d'adhérer au service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS), en choisissant le niveau de service ACHATS MUTUALISES + NUMERIQUE COMMUNAL ET SCOLAIRE,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de BEAUMONT d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition d'équipements numériques et services associés,

Considérant qu'en égard à son expérience, le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuvé l'adhésion de la commune de BEAUMONT au service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS), ses modalités et conditions administratives, techniques et financières, et choisit le niveau de service ACHATS MUTUALISES + NUMERIQUE COMMUNAL ET SCOLAIRE.

Article 2 : D'approuvé l'adhésion au groupement de commandes et les dispositions de la convention constitutive du groupement, pour l'acquisition d'équipements numériques et services associés, coordonné par le SYANE.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion au service de mutualisation numérique communale et scolaire.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'équipements numériques et services associés

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Article 6 : Autorise le SYANE, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés, accords-cadres, marchés subséquents et bons de commande dont la commune de BEAUMONT sera partie prenante.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

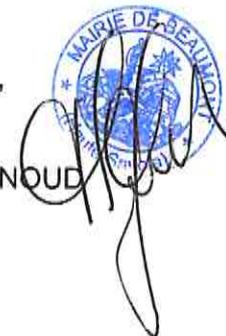
La secrétaire de séance,

Guillemette VILMINT



Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont le
Le maire,

